Possibilité de financement de votre formation

Vous travaillez
ou avez travaillé dans le privé

Transition Pro (Anciennement FONGECIF)

Pôle emploi
Avant le début de la formation : contactez le pôle emploi afin de connaitre vos droits

1- AIF : Aide Individuelle à la Formation
2 - CPF : Compte Personnel de Formation

Votre employeur
Qui peut contacter un OPCO
(Anciennement UNIFAF)

Vous travaillez dans le public

ANFH

Projet Promotion professionnelle
Demander à l'employeur le plus tôt possible une prise en charge de la formation

CPF : Compte Personnel de Formation (via votre espace internet personnel CPF)

Pour les IBODE et les IPDE

Vous sortez de formation IDE

Vous n'avez pas travaillé

Autofinancement